

Mgr di Noia – Note de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur la Commission Ecclesia Dei du 26 juin 2012

Publié le 26 juin 2012
2 minutes

Benoît XVI a nommé **Mgr Augustine Di Noia**, OP, Vice Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, en signe de sa sollicitude pastorale envers les fidèles traditionalistes en communion avec le siège apostolique, mais aussi de son vif désir de voir réconciliées les communautés non en communion ».

En 2009 cette commission, instituée en 1988 pour les traditionalistes restés fidèles au Pape après le schisme de Mgr Lefebvre, **a été intégrée à la Congrégation que dirige le cardinal William Joseph Levada**. Elle est en charge des questions doctrinales dans le cadre du dialogue engagé avec la Fraternité sacerdotale St. Pie X.

Mgr. Di Noia est un théologien très attentif à ces questions doctrinales, **à la primauté de l'herméneutique de la continuité** dans une correcte interprétation du Concile Vatican II, sujet délicat dans le dialogue avec la Fraternité.

Les trois dernières années, ce dialogue a été constamment conduit par le cardinal Levada, assisté du secrétaire de la [Commission] Ecclesia Dei, **Mgr Guido Pozzo**.

Secrétaire de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, il a aidé **le cardinal Préfet Antonio Cañizares** à réorganiser le dicastère et à préparer un nouveau règlement conforme au *Motu Proprio Quærit Semper* du 20 août dernier.

Son expérience à la Congrégation pour le culte, facilitera [sic] Mgr Di Noia dans la mise au point de certaines dispositions liturgiques du missel de 1962.

Le crédit dont il jouit auprès du monde hébraïque aidera par ailleurs à résoudre les malentendus nés de l'avancement de la réconciliation avec les traditionalistes.